

Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste)

SAIVIEDI 31 IVIARS 1984

N° 247

Pour la construction

d'un parti ouvrier

Martinique et en

Pour l'émancipation

Pour la reconstruc -

révolutionnaire

Guadeloupe.

des peuples

Martinique et

tion de la IVéme

Internationale.

Guadeloupe.

ANTILLES 2 F

de

UN «DECRET DE DEUIL NATIO-NAL» PEU DEMOCRATIQUE.

Au moment où nous écrivons, nous ne savons pas si la «journée de deuil national» décrétée par l'ARC sera suivie. Le jeudi 29 mars est en effet la dernière journée de fête du carnaval.

Ce jour là, des milliers de gens défi-lent dans les rues, ou se rendent dans les

En tout cas, avant même le 29 mars, la discussion est allée bon train dans la population. Et il faut dire que ce «décret

population. Et il faut dire que ce «decret de deuil national» n'a suscité en général, que l'hostilité parmi les travailleurs.

Le préfet n'a pas manqué l'occasion qui lui était ainsi fournie d'apparaître comme le grand défenseur de la sécurité. des citoyens. Mais l'indignation des officiels est tout à fait déplacée et hypocrite. Car ils ne se sont guère génés pour exer-cer, eux, ce genre de décrets. Souvenonsnous des barrages routiers de nuit avec CRS et gendarmes armés jusqu'aux dents. avec fouilles répétées de ces mêmes CRS et gendarmes «décrétées» par les préfets contre les grévistes de l'hopital, de St Claude, contre les employés de l'hôtelle-

rie, contre les employes de l'hotele-rie, contre les occupants de terres etc.

Des «décrets» et des interventions brutales contre la population et contre les travailleurs, c'est bien la préfecture et l'administration qui en détiennent le

Alors, le préfet et ses collaborateurs peuvent la boucler là dessus. Ils n'ont pas de leçon et de protection à donner à quiconque ici. Ou plutôt leur protec-tion, nous travailleurs savons qu'elle va tout droit aux patrons quand nous nous battons pour améliorer nos conditions d'existence.

L'indignation que nous prenons en considération c'est celle de nos camarades de travail, celle des jeunes, celle de tout un chacun dans la population contre une façon de faire d'un groupe politique.

Tous les commentaires rejettent ce diktat de l'ARC. Car pourquoi une orga-nisation s'arrogerait-elle le droit de «décréter» une journée de «deuil national» ? Lorsqu'une cause est profondément populaire, elle trouve tout naturellement le soutien des travailleurs et de la grande majorité de la population. Alors, besoin de "décrets" des organisation Ce sont les masses populaires qui font l'événement, qui dirigent et savent presque d'instinct ce qu'il convient de dire et de faire.

La situation actuelle, c'est que sans être impopulaire, la cause défendue par les militants en prison n'est pas reprise à son compte par la population. Cela ne signifie pas pour autant que les travailleurs soutiennent et approuvent les emprisonnements, bien au contraire.

Les organisations nationalistes réclament le soutien des travailleurs contre les formes de répression qui les touchent aujourd'hui. Mais en même temps, ils s'acharnent à réclamer de nous une adhésion politique à leur politique, ce qui est une façon de pousser les gens soit à rester sur la réserve, soit à adopter malgré eux la politique de ces organisations. Ce que nous travailleurs n'avons aucune raison de faire.

Alors, le décret de l'ARC, bien qu'il soit un peu ridicule venant d'une organisation qui s'est pas liée et qui ne cherche pas à se lier aux travailleurs, est quand même choquant. Car la logique d'un décret, s'il n'est pas suivi, c'est de le faire appliquer par la force.

Suite page 4

Editorial ___ LEILA CASSUBIE ET MAX SAFRANO HOSPITALISES EN FRANCE CESSENT LEUR GREVE DE LA FAIM

HUMBERT MARBEUF TRANSFERE EN FRANCE.

Le 22 mars, alors même que se déroulait à Pointe-à-Pitre une manifestation de soutien aux grèvistes de la faim, Max Safrano et Leila Cassubie étaient embarqués vers la prison de Fresnes. Le 28 mars, c'est au tour de Humbert Marbeuf d'être envoyé en France.

Après 27 jours de greve IVIax Satrano a cessé sa grève de la faim. En même temps que lui, Leila Cassubie s'est arrêtée. Elle menait cette grève de la faim depuis 19 jours. Leur état nécessitant de grands soins (Safrano ne pèse plus que 40 kg) ils ont été mis sous perfu-

A l'heure où nous écrivons, nous ignorons quelles sont les décisions des juges face aux revendications des grèvistes de la faim. Rappelons que ces emprisonnés, bien que mis sous les verrous pour raisons politiques n'ont pas obtenu le statut de prisonniers politiques. Ils ont été interrogés en l'absence d'avocats et surtout leur emprisonnement s'éternise alors même que certains dossiers sont vides.

Quelles que soient les décisions des juges,

les emprisonnés, par leur grève de la faim, ont marqué des points vis à vis de l'administration coloniale. Tout d'abord cette grève leur a per; mis de faire entendre leur voix, étouffée dans les prisons. Elle a surtout permis à tous de connaitre l'attitude des juges coloniaux vis à vis de ceux qui sont seulement soupçonnés d'avoir mené telle ou telle action. Leur grève a montré qu'avant tout il s'agissait de militants condamnés pour leurs opinions.

Enfin, la grève de la faim a en quelque sorte, rompu l'isolement des emprisonnés du MPGI, ce même isolement qui avait contraint dès le 1er mars 84 Max Safrano le premier à mettre sa vie en danger.

Isolement rompu par les manifestations de soutien et en particulier par la grève de la faim menée par tous les détenus de la prison de Pointe-à-Pitre pendant une journée de soli-

Le soutien aux emprisonnés ne doit pas faiblir.

Quel que soit ce que nous pensons de l'ac-

tion des militants nationalistes , qu'ils aient ou non des rapports avec l'ARC, ces prisonniers de l'Etat français doivent sortir des griffes des colonialistes. Ce même Etat opprime la population de la Guadeloupe. Nous ne pouvons lui donner le droit de juger ceux qui combattent pour plus de dignité.

Aux travailleurs de donner leur avis sur la meilleure stratégie, la meilleure politique pour la libération du joug colonial. S'ils ne sont pas d'accord avec les choix de ces militants, c'est leur affaire et c'est à eux de régler ce problè-

Ne laissons pas ce droit au gouvernement français, aux exploiteurs, aux profiteurs, ceux mêmes qui tous les jours bafouent notre dignité, jettent les jeunes au chômage, à l'heure où même l'émigration n'est plus une échappatoire à la misère. Non l'Etat français n'a pas le droit de garder dans ses geôles ceux qui le combat-



LA MORT DE SEKOU TOURE

à De Gaulle, et que l'impérialisme français coupera les ponts avec la Guinée, l'auréole de Sékou Touré prendra alors forme.

Mais et ses idées et ses actes n'auront rien qui justifie une telle réputation.

Alors qu'on le présentait comme un intransigeant anti-français, il reprend les négociations dès 1959 avec des représentants de l'impérialisme français. Evidemment ces pourparlers malgré trois accords passés sont voués à l'échec. Les intérêts nationaux de la Guinée sont en contradiction avec ceux de l'ancienne puissance coloniale.

Sékou Touré, comme bien d'autres dirigeants d'Etats du Tiers-monde, a cherché à naviguer entre les grandes puissances. Tout en acceptant de l'aide de l'URSS (vis-a-vis de qui la Guinée est très endettée), Sékou Touré est allé à Washington, dès 1960, où il a ren-contré Eisenhower, puis Kennedy en 1962. Lors de la crise des fusées dans la Caraibe. qui opposa à Cuba, Russes et Américains, la Guinée refusa à l'URSS l'utilisation de son aéroport pour le transit des transports militaires russes.

Dès 1964, les Etats-Unis étaient déjà le premier fournisseur et le deuxième client de la Guinée. Les Américains tentaient et réussissaient à occuper une large part de la place laissée vacante par l'impérialisme français, après le mouvement d'humeur de De Gaulle en 1958.

Suite p. 4

Martinique OCCUPATION DE TERRE A DUCOS

A Champigny, derrière la zone artisanale de DUCOS se trouve une importante superficie appartenant au béké DEPAZ. Cette portion de terre convoitée par les autorités, est destinée en principe à la construction de la nouvelle prison centrale.

En effet, le terrain du ROBERT prévu initialement ayant été vendu suite à l'occupation de FONDS NICOLAS c'est sur DIL

Mais ne voilà-t-il pas que trois jeunes agriculteurs sans terre de la région, ne l'entendent pas de cette oreille. Estimant à juste titre cette décision injuste, les trois agriculteurs ont décidé d'occuper ces terres. Car ces quarante hectares de terres agricoles, il y a quatre ans étaient plantées en canne

et donnaient plus de 100 T/ha, selon les oc-

COS que l'administration a jeté son devolu.

cupants. Elles sont mécanisables à 100 %, et ils estiment à juste titre qu'elles pourraient être utilisées dans un tout autre but.

Aussi soutenus par l'OPAM (Organisation Patriotique des Agriculteurs Martiniquais), organisation nouvellement créée, ces trois agriculteurs ont commencé à cultiver 1 Hade terre en manioc.

Qui sont les militants du MPGI et de Radio UNITE emprisonnés?

CHARLES RENAC



Charles Rénac a été arrêté le 7 décembre 1983. Cela fera bientôt quatre mois qu'il est en prison, à Pointe-à-Pitre. Il a été inculpé «complot contre la sureté de l'état».

Charles est né à «l'Habituée» une section de Capesterre-Belle-Eau. Il est élevé par sa mère, de condition très modeste, puisqu'elle est ménagère. Il est fils unique. . .

Il suivra sa scolarité normalement à • Capesterre et se plait souvent à rappeler qu'il eut «Gérard Lauriette comme maître» Ensuite il entra dans le secondaire - cycle court toujours à Capesterre.

En 1960, Charles part en France. A Paris, il entre à l'école du bâtiment et travaux publics. Il acquiert aussi une formation en informatique. Ensuite il travaille à Air-France au Service informatique de 1962 à 1970, date à laquelle il regagne la Guadelou-

Tout comme sa femme, Simone, («Rose»), il milite

alors à la fédération des Comités de défense des travailleurs Guadeloupéens» avec un groupe de militants de Capesterre. Mais il

faut dire que depuis 1961 en France Charles milite dans les rangs anti-colonialistes en particulier à l'AGTAG (association générale des travailleurs antillo-guyanais) principale organisation de l'émigration à l'époque. C'est donc un anti-colonialiste convaincu qui retourne en 70 en Guadeloupe pour militer «sur le terrain» dans le pays. Il se joint aux luttes des habitants de Cayenne à Capesterre, à ceux de la banane, pendant toute une

Sur le plan professionnel, il avait pu obtenir une mutation à Air France-Guadeloupe. mais il va quitter ce poste pour entrer à l'Equipement et ensuite à la Colas comme chef de chantier. A la Colas, il est apprécié par de nombreux travailleurs comme militant syndical actif, au MASU (mouvement d'action syndical unifié).

Charles fut arrêté au moment où il regagnait son domicile. Comme tous les autres il fut emmené au Morne Vergain (la caserne de CRS) et là interrogé pendant 48 H en étant malmené par les policiers de la 6ème brigade judiciaire. En particulier il fut menacé avec des armes sous le nez.

Mais tout cela n'a pas entamé sa déter-

Mercredi 21, lui et ses camarades ont organisé une grève de solidarité avec les grévistes de la faim, dans la prison. Ils ont refusé les visites, la promenade. Le dimanche précédant ils avaient fait grève de la faim en solidarite, dans la prison. De plus, Charles Rénac a déjà envoyé plusieurs lettres de protestation pour critiquer la façon dont «France Antilles» avait relaté les circonstances de son arrestation en tentant de le discréditer ainsi que sa femme, aux yeux de la population.

Emigration:

LE RACISME DANS LES HOPITAUX CONTRE LES ANTILLAIS

Au début du mois de mars, une Antillaise travaillant à la cuisine de l'hôpital Boucicau t à été lic enciée, prétendument pour avoir injurié son surveillant.

Cependant, les choses ne sont pas du tout passées de cette façon. Parce que le surveillant qui a fait son rapport contre l'Antillaise est un raciste. Il n'y a pas si longtemps qu'il est passé surveillant mais lorsqu'il avait reçu sa nomination, il avait déclaré devant quelques collègues «maintenant, on va casser du nègre».

Une semaine à peine après, notre camara

de a été sanctionnée. Les syndicats, apprenant par la suite la nouvelle, ont donc pris en main l'affaire qui est remontée jusqu'au niveau du directeur du personnel de l'AP (Assistance Publique). Mais jusqu'à présent, aucune suite n'a encore été donnée.

Eh oui, tant que nous travailleurs Antillais en France, nous ne nous occupons pas nous mêmes de nos affaires, les chefs racistes pourront continuer à agir de la sorte. Il ne servira à rien d'aller chercher du secours au niveau des sphères de la direction!

A propos de la réunion de la Commission de l'Assistance Publique.

Il y a quelque temps, le syndicat CGT a rendu public un compte-rendu d'une réunion de la «commission des DOM» de l'Assistance

Cette réunion a eu lieu au siège de l'Assistance Publique, avenue Victoria à Paris, en présence du directeur du personnel, Gasnot. Les points débattus ont été les suivants

Premièrement : Obtenir le voyage payé en Antilles avec la famille tous les trois ans, sans cumul obligatoire, et deux jours de délais

Actuellement, les agents des DOM bénéficient d'un voyage payé tous les 5 ans avec leur famille, mais sont obligés de cumuler deux mois et donc deux ans de congés en ne partant pas l'année précédant leur voyage, et ils ne bénéficient pas des deux jours de délai de

Deuxièmement : mettre fin au racisme qui règne dans les hôpitaux, surtout empècher celui des chefs blancs contre les Antillais

Troisièmement: obtenir qu'un plus grand nombre d'Antillais suivent le stage d'aide-soignant. En effet, les syndicats ont observé que la participation d'Antillais à ce stage est très réduite, et que c'est dû à une sélection volontaire au niveau des surveillants.

Quatrièmement qu'en cas de décès ou d'accident grave d'un parent, les agents des DOM puissent obtenir 10 jours exceptionnels.

Finalement, la direction de l'assistance publique n'a voulu céder sur aucun de ces

En ce qui concerne les voyages, la linea. tion donne comme argument que le l'allet 1984 n'a rien prévu à cet effet et demande qu'une nouvelle discussion ait lieu en 1985.

Elle a également refusé catégoriquement les 2 jours de délai de route, alors qu'à la RATP, aux PTT, les agents des DOM en béné-

our les deuxième et troisième points, la direction s'est dit-elle, étonnée que de tels phénomèmes existent à l'AP et a déclaré qu'elle étudiera le problème.

Pourtant, à propos de racisme, la CGT a fait remarquer que sur l'ensemble de tous les hôpitaux parisiens, 80 % des agents passant devant le conseil de discipline sont originaires des DOM. On peut évidemment penser que les sanctions proviennent de chefs blancs qui agissent ainsi par racisme.

La direction a fait en outre observer que les stages d'aide-soignant ne sont pas réservés aux Antillais mais sont ouverts à l'ensemble des agents.

Enfin, sur le quatrième point, refus catégorique.

A la fin de la réunion, la direction y est allée de son couplet parternaliste, faisant remarquer aux syndicalistes Antillais, qu'elle ne voyait pas du tout l'intérêt de revendiquer de tels droits, et qu'ils n'auraient pas trop à se plaindre.

Rien n'étant réglé, les syndicalistes, Antillais ont donc demandé qu'une nouvelle réunion soit prévue prochainement avec la direc-

En cas de nouvel échec des discussions, que feront ou que proposeront les syndicals aux travailleurs antillais, ceux-ci n'ont encore rien dit à ce sujet.

Conférence de presse des avocats des emprisonnés politiques

Vendredi 23 mars, le collectif des avocats défenseurs des emprisonnés membres du MPGI et de Radio Unité a invité la presse à une conférence à la salle Rémy-Nainsouta à Pointe-à-Pitre.

Devant une salle comble de militants, d'amis de parents des emprisonnés et de journalistes, Me Tacita fit une déclaration rappelant le but de cette conférence de presse. Il s'agissait pour le collectif de dénoncer toutes les irrégularités et violations de la loi dans le cadre de l'affaire des emprisonnés du MPGI. «Nous ne sommes pas des avocats alibis» devait dire Me Tacita.

Tour à tour devaient prendre la parole pour répondre aux différentes questions des journalistes Maîtres Cotellon, Galas, Christon, Floro et Ursule- Quant à Me Rodes, il devait faire une explication juridique détaillée sur les vices de procédure. Me Hermantin, le bâtonnier qui était dans la salle est aussi un des avo-

La «lettre ouverte» au président de la république signée des avocats du collectif résume les grands chapitres développés au cours de la conférence de presse, nous en publions des extraits ci-dessous.

En outre deux aspects particuliers ont été abordés lors de la conférence de presse : il s'agit du droit à la détention politique dont peut bénéficier tout emprisonné pour raisons politiques, ce qui est le cas pour les militants du MPGI et de Radio Unité, Jusqu'à ce jour, la justice leur refuse ce statut qui pourrait leur donner droit à de nombreuses possibilités droit de se réunir, droit de visite dans la cellule ainsi que bien d'autres aménagements favorables à ce type de détenu.

L'autre aspect fut la dénonciation vigoureuse par les avocats des interrogatoires aux quels ont procédé des magistrats dans la prison, devant d'autres détenus ou au Morne Vergain à la caserne de CRS de Pointe-à-Pitre sans raisons valables et en l'absence de leurs avocats. Cela est absolument inadmissi ble devait déclarer Me Christon.

Extraits de la lettre ouverte au Président de la République par les avocats cotellon, claude christon JACQUES FLORO, PIERRE TACITA, ANNICK URSULE, JOSE GALAS,

«. . . Respectueusement, mais fermement ils «les avocats dénoncent toutes les violations des droits de la Défense et des Lois fondamentales qui dans les procédures pour crimes contre la sureté de l'Etat français diligentées contre leurs clients, ne cessent de se produire».

FELIX RODES ET FRED HERMANTIN

Et, plus loin, concernant M. Safrano et L. Cassubie

«Le point culminant, pour dire le point de non retour, a été atteint avec leur transfèrement à la Prison de Fresne, le 21 Mars 1984, sans que les défenseurs aient été consultés ou même simplement avisés ; à croire que plus la distance séparant les conseils des inculpés est multipliée, plus le principe de libre communication de l'inculpé avec son conseil est sauvegardé».

.«Le placement brutal à deux degrés au dessous de zéro de malades non chaudement vêtus, vivant jusqu'alors à une température de 27 degrés à l'ombre, s'institue comme une rigueur non nécessaire pour s'assurer de la personne de citoyens présumés innocents, et constitue une violation délibérée de l'article 9 de la Déclaration des Droits

D'autre part, les dispositions de l'article D 382 du Code Procédure Pénale précisent

«doivent être admis dans le service hospitalier le plus proche les prévenus qui ne peuvent être éloignés des juridictions d'instruction et de jugement devant lesquelles ils ont à comparaître».

Par ailleurs les avocats mettent en évidence des actions des magistrats qui tombent sous le coup de la loi.

«Reste qu'il ressort d'un arrêt de la Chambre d'Accusation du 11 Février 1984 qui n'a pas tiré toutes les conséquences qui s'évinçaient de ses constations, que la plu-part des interrogatoires de Laila CASSUBIE ont été annulés pour violation des dispositions de l'article 118 du Code de Procédure Pénale

Mais il y a plus grave. Le mercredi 21 Mars 1984 à 9 h 45 alors que l'avocat auquel les convocations devaient être adressées plaidait à Basse-Terre devant la Cour D'Assises, son cabinet sis à Pointe-à-Pitre, l'informait de la remise par le facteur de la lettre recommandée indiquant

que Max SAFRANO devait être entendu le même jour à onze heures. Les médias immédiatement informés du déroulement de la procédure, indiquent, en violation du secret de l'instruction, que le juge avait pour la pre-mière fois interrogé SAFRANO sur le fond et que celui-ci avait refusé de répondre parce qu'il n'avait pas été averti par ses avocats»...

Soutien de l'UDIC aux militants emprisonnés

Le syndicat du personnel des hopitaux. dispensaires et autres services de la Dass (UDIC) Saint Claude nous a fait parvenir un communiqué dont nous publions ci dessous des extraits.

. . S'agissant de la déportation de Max SAFRANO et Leila CASSUBIE

La cour de sûreté de l'Etat n'existant plus, les patriotes faisant la grève de la faim doivent être hospitalisés dans l'Hôpital le plus proche de la juridiction d'instruction. Ex : le cas de Monsieur MESINDI hospitalisé au Centre Hospitalier de POINTE-A-PÎTRE ; depuis lors libéré)

L'U.D.I.C., syndicat Guadeloupéen Anticolonialiste répète

La lutte des travailleurs pour une société sans classe ne peut-être en opposition et ne doit pas être systématiquement séparée de la lutte du peuple Guadeloupéen pour sa libéra-

En conséquence, l'U.D.I.C. dénonce

La violation des droits de la Défense

La Déportation des patriotes
 L'Atteinte à la liberté d'expression

Le retour des patriotes déportés La libération de tous les prisonniers

L'U.D.I.C. affirme que :

éintégration des 14 Comme pour licenciés, il appartient au seul peuple Guadeloupéen de se mobiliser et de lutter pour arracher le retour et la libération des prisonniers politiques»

Déclaration du GTA

VIE SAUVE POUR SAFRANO, ROSE CASSUBIE ET MARBOEUF.

LIBERATION IMMÉDIATE DE TOUS LES MILITANTS EMPRISONNÉS.

Quatre des 12 militants anticolonialistes incarcérés depuis plusieurs mois par le pouvoir colonial ont entamé une grève de la faim.

Ils entendent ainsi protester contre la détention arbitraire dont ils font l'objet et lenteurs de l'administration coloniale. Leur maintien en prison équivaudrait à une condamnation à mort par le pouvoir

français et sa justice. Le gouvernement français «exemplaire dans la protection des libertés et des droits de l'homme», se rendra-t-il responsable de leur mort comme l'a fait l'impérialisme britanique pour les nationalistes irlandais Boby SANDS et ses camarades?

Le G.T.A. mettra tout en œuvre pour

qu'ils ne meurent pas. A son initiative des télégrammes ont déjà

été signés par des dizaines de Guadeloupéens et adressés au Procureur de la République, au Garde des Sceaux, au Président de la République pour exiger la libération des camarades emprisonnés.

Le G.T.A. invite les travailleurs et jeunes de Guadeloupe à accroître ce combat de harcelement du pouvoir colonial et à répondre massivement à tout appel à la mobilisation

Il soutien la proposition du «Groupe des Parents et Amis des emprisonnés politiques» de rassemblement chaque soir à 18 h devant la prison.

GTA le 22 Mars 1984

Arrêt de la grève des dockers de Fort-de-France

Les dockers de Fort -de-France ont signé accord avec le syndicat des Manutentiones (les patrons). Le principal point de l'acdest une augmentation de 300 francs dire garanti qui passe de 5900 francs à 6200 ncs soit 5 %. Mais cela ne signifie pas que tes les revendications des dockers soient sfaites.

En effet, le problème de l'augmentation salaire lui-même n'est pas encore réglé.

Rappelons que les dockers ont obtenu du ronat une Allocation pour insuffisance mploi (APIE), égale à 16 jours par mois ur une valeur de 200 F par jour. Ainsi un cker n'ayant pas travaillé du tout durant un is reçoit 3200 francs. S'il a travaillé un seul r, il recevra l'APIE de 3200 francs plus salaire de ce seul jour. C'est l'APIE qui nt d'être augmenté, entraînant du coup une gmentation du salaire garanti.

Mais il reste à résoudre le problème de ugmentation du salaire lui-même.

GUADELOUPE

Lauriette de nouveau convoqué par le tribunal de Basse-Terre

Le maire de Capesterre-Belle-Eau, Gérard auriette, a été convoqué par le tribunal de

Cette convocation fait suite à une affaire li avait opposé Lauriette à la directrice de la CAF celle-ci l'avant accusé de diffamation

A cause de cela, le maire de Capesterre anit déjà subi les tracasseries de la justice. Les orces de gendarmerie l'avaient même emmené e force dans leur fourgon jusqu'à Basse-Terre

Aujourd'hui, la justice a imaginé une ouvelle mesure contre ce maire qui exprime es idées a ti-colonialistes : la date choisie our convoquer Lauriette est le 28 avril, date ue celui-ci avait choisie pour commémorer ans la commune de Capesterre, l'abo lition e l'esclavage. De nombreuses activités cultuelles sont prévues à cette date dans la commune de Capesterre.

Il s'agit d'une mesure prise contre la peronne de Lauriette, mais aussi d'une nouvelle nanifestation du mépris de cette justice racise. Lauriette a déclaré qu'il ne se rendrait pas a cette convocation, ou bien qu'il s'y rendrait avec la population de Capesterre.

DANS LES BANANERAIES DE CA-PESTERRE, BUTTEL (Blondière) : LA COUPE EST PLEINE.

Depuis maintenant près de huit mois, le nombre de journées de travail accordées vaie entre 3 et 4 jours et atteint, très rarement 5 jours. Et nombreux sont les camarades qui n'arrêtent pas de protester pour exiger un plus grand nombre de journées de travail. Et voilà que la semaine dernière, Buttel décide de ne nous donner que 2 jours de travail, jeudi et vendredi (le 15 et le 16).

Il a cru que son coup allait passer comme une lettre à la poste. Mais non . Cette fois la colère est montée d'un cran. Et comme un seul homme, nous avons refusé de prendre le travail, si Buttel ne s'engageait pas à nous donner plus de 2 jours de travail. Cet exploiteur ne s'attendait pas à une réaction aussi unanime, lui qui a l'habitude de profiter de notre division.

II a commencé à gémir en prétendant qu'il n'avait pas d'argent. Nous sommes restés ourds. Finalement, il a envoyé le géreur nous lire qu'il accordait au moins 3 jours la emaine suivante. Nous avons exigé que ce soit ui-même qui l'annonce. Il l'a fait. Finalement, e travail a repris vers 8 heures ce jeudi matin.

Tous ensemble, nous avons pu le faire céler sur les 3 jours minimum. Pourquoi ne pas aire la même chose pour exiger 5 jours mininum et des salaires plus décents. LAMENTIN: guadeloupe

UNE SEANCE HOULEUSE

DU CONSEIL MUNICIPAL



La dernière seance du Conseil Municipal du Lamentin en date du 27 mars a été particulièrement houleuse. Elle l'a été tellement que la télévision a cru bon d'en montrer quelques images le soir même.

Pour de nombreux téléspectateurs l'impression que donnaient les images diffusées était celle d'une véritable foire d'empoigne entre la majorité du conseil et les membres de l'opposition.

Il est vrai qu'à certains moments les débats ont pris quelque peu cette allure. Mais il n'en a pas été ainsi durant les 12 heures de séance. Il faut en plus savoir que, si débats houleux il y a eu, ce mardi 27 au Lamentin, la responsabilité en incombe tout particulièrement aux pratiques peu démocratiques et peu respectueuses des réglements du maire G.Dagonia, et à son refus de s'y plier.

Que le lecteur en juge :

Les conseillers municipaux ont reçu leur convocation à la séance de mardi seulement samedi en fin de matinée, alors que les textes prévoient que les convocations doivent parvenir aux intéressés 48 heures à l'avance.

Lors du conseil municipal du 20 janvier dernier, la majorité des membres avaient voté pour la tenue d'un conseil extraordinaire afin d'examiner plus particulièrement la question de Grosse-Montagne, cette décision n'a pas été respectée.

Mais cela n'a pas empêché le maire de demander au Conseil Général de prévoir une aide à l'usine au nom du Conseil Municipal du Lamentin. Un conseiller municipal est décédé en février dernier. Selon la loi de décentralisation le conseiller venant tout de suite après sur la liste est de facon presqu'automatique nommé à sa place, sans qu'il ait besoin d'un arrêté spécial du maire.

A la demande des conseillers en place de respecter la loi en la matière, Dagonia répond qu'il doit consulter la préfecture. C'est le comble de l'ignorance! Dagonia est au parti socialiste, qui au gouvernement a fait voter la loi, mais il l'ignore cependant.

Toujours dans le cadre de la décentralisation, il est prévu une caisse des école et le transfert de la gestion des cantines scolaires à cette caisse. De plus il était dit que cela devait être fait pour le premier janvier au plus tard. Passant outre le texte qui stipule que la caisse, pour exister, nécessite une délibération du conseil municipal, le maire Dagonia décrète tout seul que la caisse existe.

Et tout est à l'avenant!

C'est donc contre toutes ces méthodes empreintes du sceau du mépris tant pour tout le conseil municipal que pour toute la population du Lamentin que les membres de l'opposition se sont élevés.

Finalement face à cette levée de boucliers au cours de laquelle de nombreux conseillers partisans du maire ou sont partis, ou ont donné raison à l'opposition, le maire à dû implicitement reconnaître qu'il était en mauvaise posture sur toute la ligne. Il a été contraint d'accepter que le nouveau conseiller siège, que la réunion du 27 mars soit considérée comme extraordinaire, qu'une délibération soit prise de créer la caisse des écoles. Quant au budget primitif inscrit à la séance du 27, il ne pourra être voté que lorsque tous les conseillers municipaux seront en possession de tous les documents nécessaires, ce qui n'était pas le cas en début de séance, mardi matin. Au moment où nous écrivons l'affaire est loin d'être achevée, puisque mercredi, jeudi, vendredi, les débats risquent de se poursuivre. En tout cas les nombreux participants à cette séance publique ont pu se rendre compte des pratiques anti-démocratiques du maire du Lamentin.

Guadeloupe Cantine de Ste Rose: la grève se poursuit

Les employés de cantine de Sainte-Rose qui refusent la diminution des heures de travail, poursuivent leur grève.

Lundi 26, ils ont organisé un piquet de grève décidé, en mobilisant leur famille devant les locaux de la cantine. Le maire, qui s'était présenté avec son écharpe, n'a pu convaincre ces employés qui s'étaient mobilisés en force pour empêcher l'ouverture de la cantine.

Cette grève ne fait pas l'unanimité parmi le personnel parce que les mesures d'austérité fragment davantage une catégorie qu'une autre. Les plus anciennes, celles qui bénéficiaient du travail à temps plein même en perdant une heure de travail conservent leurs acquis sociaux.

Par contre les employés qui n'avaient que quatre ou cinq heures de travail par jour auront encore plus de difficultés pour recevoir les allocations familiales et les remboursements de la sécurité sociale.

C'est cette fraction du personnel, la plus touchée, qui a décidé dès le départ du mouvement de faire entendre son mécontentement Lundi elle était décidée à poursuivre son action en dépit de l'intervention du maire.

Celui-ci avait peut-être pensé satisfaire tout le monde en ne licenciant personne et en diminuant les heures mais il se trouve que les nouveaux sacrifices que l'on demande aux pauvres eh bien ils ne peuvent les accepter parce qu'ils en supportent déjà beaucoup. La coupe est pleine.

La lutte pour exiger que la municipalité fasse payer les plus riches pourrait à coup sûr faire l'unanimité du personnel et gagner beaucoup de popularité au sein de la population.

DANS LES BANANERAIES : GUA-DELOUPE

DES TRAVAILLEURS DOMINI-CAINS EN BUTTE A L'EXPLOITA-TION ... COMME LES AUTRES.

LA PLAINE : DAMBAHADOUR RE-CULE PARTIELLEMENT.

On se souvient que le mois dernier, six travailleurs de la Dominique avaient été licenciés par Dambahadour parce qu'ils réclamaient une augmentation de salaire de 10 F par jour. Ils voulaient être payés 110 F au lieu de 100 F.

Suite à une démarche des camarades, accompagnés de membres du comité de défense des travailleurs immigrés, Dambahadour a promis de leur verser leurs congés payés, chose qu'il n'envisageait pas du tout de faire

PARLEZ NOUS DE DEFICIT : Martinique Echo de la caisse.

Il ne se passe un instant, sans que la direction ou l'un de ses sbires payés pour cela, ne tentent de nous faire croire que c'est nous les responsables du déficit de la Sécurité Sociale.

Et pour cela, il y a toujours une note. Soit sur notre absentéisme, soit sur la discipline ou les congés que nous n'arrêtons pas de prendre selon elle.

La toute récente trouvaille, est que nous utilisons trop de bics, et voilà un poids de plus sur notre fardeau de responsabilités.

Et dire que si nous avions notre point de vue à donner, nous seur parlerions plus volontiers des fichiers immatriculation et des fichiers A.S., achetés mais non utilisés du non moins fameux système anti-vol anti-incendie qui se déclenche à tout moment.

En somme, tout un arsenal non utilisable qui a couté la bagatelle de 100 millions de centimes environ.

Martinique

UN CURIEUX RAISONNEMENT

L'administration préfectorale soutenue par le maire socialiste de DUCOS, Louis Joseph DOGUE déclare qu'elle a l'intention d'établir à côté de la prison centrale de Champigny, une ferme pénitentiaire afin de faciliter la réinsertion des prisonniers.

Alors suivons le raisonnement de ces messieurs. D'un côté, un béké qui possède des terres mécanisables incultes. De l'autre des jeunes agriculteurs sans emploi car sans terre.

Au lieu de distribuer ces terres aux jeunes agriculteurs, il suffit d'attendre qu'ils tombent dans la déchéance. A ce moment il sera toujours possible de les réinsérer dans la nouvelle prison-ferme-modèle. L'administration a vraiment pensé à tout!

HAUSSE DES PRIX : UNE ACCALMIE EN ATTENDANT LA TEMPETE

Les prix ont officiellement augmenté de 0,3 % en Martinique pour le mois de février. L'administration pousse un ouf de soulagement. Que se serait-il passé en effet si le mauvais chiffre de janvier (1,1 %) s'était renouvelé en février ?

En tout cas, l'augmentation est moins forte et en haut lieu, on en fait tout un plat. Mais l'administration ne précise pas que sur deux mois la hausse atteint tout de même 1,4 %. Cela met sur 12 mois le pourcentage de hausse à pratiquement 8 %, ce qui est bien supérieur aux 5 % prévus pour 1984. En outre une série de hausses déjà prévues (essence, vignette etc) ne sont pas encore prises en compte. Et pour se faire une idée plus juste, il faudra attendre encore quelques mois.

CGTM Santé

LETTRE ADRESSEE AU DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE FORT-DE-FRANCE.

Messieur

Après la visite de nos délégués du CHS, à la chirurgie enfants le 23 Mars 1984, nous avons constaté les faits suivants :

pas d'eau dans les salles de bain des petits
 pas de fermeture électrique de la porte d'entrée, ni d'interphone

pas de grillage sur les balcons

compte tenu de la spécificité de ce service il faudrait que la porte de secours soit fermée à clé et la clé mise dans une boîte de secours à côté de cette porte,
il n'y a pas de petits WC d'installés pour les

2 chambres des petits,

- il faudrait un système de surveillance

les prises de courant ne sont pas protégées,
il n'y a pas de targettes de securité afin de fermer le placard d'incendie. Ce placard du reste n'est pas conforme, il y manque pioche et pelle.

il faudrait, afin que les portes restent ou-

vertes, des arrêts de portes.

Réparation et fixation de la grille de protection en aluminium qui se trouve dans le cou-

loir.

— les baies vitrées en verre représentent un danger important pour les enfants, il serait souhaitable de les remplacer par des baies

en plexiglass.

— il faudrait des charriots de change. Compte tenu de l'importance de ces problèmes et des conséquences qui découlent sur la sécurité des enfants et les responsabilité des agents,

nous demandons que certains travaux soient effectués avant l'ouverture de ce service notamment:

— l'arrivée d'eau, les grillages de protection pour les balcons les systèmes de fermeture

pour les balcons, les systèmes de fermeture des portes d'entrée et de secours. Si ces travaux ne sont pas effectués

avant le mercredi 28 mars, jour prévu pour le déménagement du service nous nous opposerons à ce transfert et nous nous réserverons le droit de faire l'information près du public.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Pour le Comité

A. COLLOT.

CHILI

D'importantes émeutes se sont déroulées dans la capitale du Chili, Santiago, durant les journées de lundi 26 et mardi 27 mars. La répression policière a fait plusieurs morts, et le gouvernement Pinochet a décrété le couvrefeu pour les nuits de lundi 26 et mardi 27.

Ces émeutes font suite à de nombreuses manifestations de colère des travailleurs chiliens, contre la misère qui règne dans les banlieues ouvrières et les bidonvilles, et contre la dictature militaire de Pinochet en place depuis 1973.

Les 16 et 17 mars derniers, près de 40 attentats à l'explosif avaient faits d'importants dégâts sur le réseau de distribution d'électricité. Trente engins explosifs avaient éclaté dans la même nuit à Santiago, et sept autres dans les villes principales.

Toujours au cours de cette nuit, les habitants des quartiers pauvres et des bidonvilles s'étaient violemment opposés aux forces de police.

En novembre dernier, des centaines de milliers de personnes s'étaient rassemblées à Santiago pour la septième journée nationale

Nouvelle tuerie de la dictature qui la rapproche de sa chute.

de protestation contre la dictature.

Dans le journal Trotskyste «Combate», qui cite le journal chilien Solidarité, nous trouvons le récit suivant sur la journée du 9 septembre, qui avait été aussi marquée par des affrontements : «Aux alentours de 14 H, quelques bidonvilles commencèrent à être littéralement occupés par les forces des carabiniers. Les effectifs de police, d'après les témoins, agirent durement contre la population, tirant, frappant les personnes ; faisant violemment irruption dans les domiciles. . . A St Raphaël, il y a eu environ huit blessés par balles et une vingtaine de contusionnés. On n'a pas compté les arrestations. On a vécu des situations semblables dans plusieurs autres bidonvilles».

En dépit de cette répression, les émeutes et manifestations populaires continuent au Chili, car dans ce pays dominé par la dictature militaire, des centaines de milliers de travailleurs ne peuvent plus supporter les salaires très bas, le chômage, les conditions de vie misérables dans des bidonvilles sans eau, ni électricité, ni chauffage.

Les travailleurs se révoltent, mais les partis politiques qui réclament la démission de Pinochet représentent les intérêts de certaines fractions de la bourgeoisie et des couches moyennes.

Il s'agit de l'Alliance démocratique, qui regroupe des partis de droite et du centre, des partis bourgeois comme le Parti Social Démocrate, le Parti Radical, et le Parti Démocrate Chrétien.

Certains des dirigeants de l'Alliance avaient appuyé en 1973 le coup d'état militaire de Pinochet qui a renversé le régime de Salvador Allende.

Mais depuis, une partie de la bourgeoisie chilienne a été mécontentée par la faillite économique du gouvernement militaire, qui ne sert plus ses intérêts.

L'Alliance n'est pas toujours hostile aux mouvements des travailleurs, elle avait même pris l'initiative de la manifestation du 18 novembre, dans la mesure où ces mouvements restent contrôlés par elle, et appuient sa revendication de démission de Pinochet. Quand aux partis de gauche, socialistes,

Communiste, et même le MIR qui passe pour être plus radical, qui écrit dans son manifeste «Il faut que tous les partis de gauche et toutes les autres forces démocratiques conséquentes s'unissent pour établir un «pacte du peuple», de lutte pour une pleine démocratie. . .», ils se situent en fin de compte dans le sillage de l'Alliance.

Les travailleurs qui se révoltent dans les quartiers pauvres n'ont donc pas de représentation politique. Ce que veut l'Alliance, c'est les utiliser comme moyen de pression pour mettre la partie de la bourgeoisie qu'elle représente au pouvoir.

Ces travailleurs n'ont bien sûr aucun intérêt à ce que leurs luttes servent les volontés politiques et économiques de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie.

C'est en défendant leurs propres intérêts, avec leur propre Parti que les travailleurs chiliens pourraient mettre fin à la misère et à répression contre lesquelles ils se révoltent

LIBAN

Inévitable retraite des troupes françaises

LES JEUNES SOLDATS TUES AU LIBAN SONT BIEN MORTS POUR LES BESOINS DE LA POLITIQUE DES RICHES.



La force française d'intervention au Liban plie bagage, elle rentre en France.

Après plusieurs années passées au Liban, les 2000 soldats français, après Américains, Italiens, Anglais, sont contraints de rentrer

Contraints en effet, par l'hostilité qu'ils ont rencontrée et dont l'exemple le plus spectaculaire fut les attentats meurtriers du 23 octobre 1983.

Au cours de ces attentats, plus de 200 soldats américains et 58 français avaient été tués. C'est aussi lors d'un de ces attentats que le jeune Sylvestre Théophile (21 ans) habitant les Abymes avait été tué.

Aujourd'hui, quand on voit que la volon-

té des Libanais de ne plus supporter la présence de troupes occupant leur pays oblige les grandes puissances à reculer, on peut se demander pourquoi sont morts tous les jeunes soldats, français, américains ou antillais.

Pourquoi, sinon pour défendre les intérêts d'une minorité de possédants, riches Libanais, banquiers et hommes d'affaires qui ont partie liée avec les riches de France ou des USA! Ils sont morts pour défendre le droit de l'impérialisme à piller les richesses pétrolières du Moyen Orient sous le prétexte de rétablir la paix au Liban, le gouvernement français avait choisi son camp et son intervention militaire au Liban visait à imposer la victoire des riches contre les pauvres tant Libanais que Palestiniens.

Ceux qui connaissaient Sylvestre Théophile et sa famille, ses amis, tous ceux nombreux, qui l'ont accompagné lors de son enterrement doivent être aujourd'hui bien tristes.

Mais ceux qui décident des actes politiques qui nous impliquent, nous membres de la population, se fichent complètement de la douleur et des larmes que provoquent leurs décisions stupides et criminelles.

La société d'aujourd'hui est ainsi faite : tout repose sur nous, le travail comme la guerre. Mais c'est toujours une minorité qui s'enrichit et décide de l'usage de nos vies. Cela durera jusqu'au jour où nous choisirons de décider nous mêmes de l'usage des fruits de notre travail et de ce qu'il faut faire de notre vie.

Suite de

l'EDITORIAL

Cela part des mêmes conceptions que l'organisation d'attentats aveugles.

Il est facile pour tout militant un peulié à la population de connaître sa mentalité. Mais l'ARC ne demande pas à la population son avis et ne tient pas compte de ses sentiments.

Nous savons bien qu'il n'est pas question pour la population d'accepter ni un décret, ni une orientation politique imposée par quelque organisation que ce soit.

Mais si nous avons à nous défier et même à nous opposer à ce genre d'attitude et de politique, nous devons aussi savoir distinguer de quel côté nous devons nous trouver. Nous travailleurs devons soutenir sans réserve les militants emprisonnés pour la même raison que nous soutenons n'importe quel travailleur licencié, même quand le patron invoque toutes sortes de raisons «graves», faute professionnelle, bagarres, vols, etc...

En tant que travailleurs, nous sommes bien placés pour savoir la valeur de ce genre d'arguments.

Alors, nous disons non à toute politique de «décret», mais soutien sans condition aux emprisonnés politiques face à l'administration coloniale.

La mort de Sekou Touré

Aujourd'hui, les positions américaines sont dominantes, bien que Sékou Touré ait cherché à renouer des liens avec la France.

Du reste, autre mythe, le départ des français n'a pas créé le chaos qu'on a bien voulu présenter. Ce «Chaos» existait déjà. Lorsque l'administration s'en va, elle laisse un pays sans route, avec une unique voie ferrée qui servait à déverser les produits agricoles d'exportation au port de Conakry un pays avec une faible couverture en énergie, d'immenses problemes sanitaires...

Le pouvoir de Sékou Touré n'a pu développer la Guinée pour la raison qu'un tel développement n'est pas possible dans un monde dominé par l'impérialisme.

Mais contrairement à ce qu'ont dit les propagandistes du colonialisme, la situation de la Guinée n'est pas plus catastrophique que celle d'autres pays d'Afrique tout aussi pauvres.

En Guinée, tout comme en Centre Afrique ou en Ouganda, en Mauritanie ou en Haute Volta, les pauvres sont la majorité de la population. Et les dirigeants du pays, l'élite, quelle que soit la forme des gouvernements, méprise cette population, la piétine et l'humilie, la pille et l'opprime quotidiennement. Et cette prétendue élite n'a même pas le mérite d'être capable de tracer une quel conque perspective à son propre peuple. Par delà les différences de comportement, les cliques au pouvoir se font finalement les larbins des sociétés impérialistes qui pillent ces pays. Elle se contentent de la parcelle de pouvoir qu'on leur laisse pour écraser et mépriser leur peuple et des miettes qui entretiennent leur luxueux et prétentieux mode de vie.

En Guinée, Sékou Touré avait imposé à sa propre clique son style personnel fait de mégalomanie et de délire de persécution. Mais pour l'essentiel, il appartenait à la même veine que tous ces chefs d'Etat nés au lendemain de la 2e guerre mondiale dans le giron de partis plutôt modérés et rassemblés au sein du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) et éduqués à l'école de la politique française bourgeoise. Leurs idées révolutionnaires n'allaient pas plus loin que l'affirmation du droit à l'existence formelle des états qui formaient l'empire colonial français, ce qui tout compte fait est bien élémentaire en cette fin de 20 €me siècle.

La Guinée est la proie des convoitises et des appétits des grands trusts américains ou européens. Et de fait l'économie étant dominée par l'importance du secteur minier, ce sont les grands trusts internationaux qui contrôlent une majeure partie de l'économie guinéenne. La part des recettes venant de l'exportation des minerais (Aluminium, fer etc) dépasse les 75 % des recettes totales de l'État Guinéen. Les compagnies qui s'occupent de ces minerais sont américaines (Harvey Aluminium Inco.) ou franco-britaniques pour le fer. Les Japonais sont aussi présents. La production de diamants est elle aussi contrôlée par des sociétés étrangères.

De l'époque du colonialisme à aujourd'hui certaines infrastructures ont vu le jour, de petites industries sont créées (textiles, assemblage d'autos, cigarettes, allumettes, scierie, meubles, conserverie etc. . .)

La production d'énergie est passée de 29 millions de Kwh en 1959 à 202 en 1970 Mais les 3/4 de cette production étaient distinés à la zone judas rielle de la FRIA qui trans-

SUITE DE LA PAGE I

forme la bauxite en alumine pour le compte des sociétés étrangères. L'accroissement de la production électrique n'a pas amélioré les conditions de vie de la population.

La Guinée est un pays très endetté. La politique de Sékou Touré a consisté à placer les richesses du sous-sol Guinéen auprès de sociétés internationales tout en conservant, paraît-il, 49 % des parts dans les compagnies constituées et 65 % des bénéfices Mais quand on regarde ce qui se passe réellement on voit que la Guinée ne peut s'enrichir ainsi.

Lorsque la Harvey Alu-Inco constitua avec la Guinée une compagnie mixte en 1969, les investissements prévus étaient de 70 millions de dollars. La Harvey Alu-Inco en apportait 20, le gouvernement guinéen finançait les travaux d'infrastructure pour 50 millions de dollars. Comme il n'avait pas l'argent il dut emprunter 40 millions!

Et pour tous les postes de l'économie l'état guinéen a dû s'endetter de la même facon

Aujourd'hui après la mort de Sékou Touré, la situation ne connaîtra guère de changements spectaculaires.

Quels qu'ils soient, les nouveaux dirigeants de la Guinée trouveront une situation difficile pour un pays qui, étant dans le système du marché mondial impérialiste, subit la loi des grandes compagnies américaines ou européenne.

La rupture d'un tel cercle qui enserre les pays pauvres ne peut venir d'une quelconque politique nationale bourgeoise mais de la révolte des masses et de l'instauration d'un autre pouvoir qui vise à expulser l'impérialisme d'Afrique et à le faire détruire dans ses propres citadelles par ceux qui y vivent

COMBAT OUVRIER-

Responsable de publication :

G. BEAUJOUR
Adresser
toute correspondance:
EN GUADELOUPE
à Gérard BEAUJOUR
B.P. 214
97:110 POINTE-A-PITRE
EN MARTINIQUE
B.P. 386
97:204 FORT-DE-FRANCE
EN FRANCE écrire à :
COMBAT OUVRIER

Mr DUFEAL
Poste Restante Paris 113
Place de l'Hôtel de Ville
75004 PARIS
IMPRESSION
Imp. ERAVILLE & Fils S.AR.L,
Commission paritaire

No 51728